

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 20.09.2022

Présents : Loïc CHABAUD, Pierre FAVIER, Pierre HERMANN, Romain JARJAVAL, Ibrahima KONTE Abdelatif KRIMOU, Hamid TOUZANI.

Excusés : Grégory BESSET, Olivier GUICHERD, Guillaume STRIPPOLI (Visio).

Assistent : Thierry JANODY, Alexis CURT.

CERTIFICAT MEDICAL

MOUSSATEN **Abdeslam** : Certificat d'aptitude à effectuer le test TAISA le 24.09.2022.

COURRIERS ARBITRES

BEDJA Madjid : courrier reçu.

PORTEJOIE Christophe : arrêt de l'arbitrage pour la saison 2022-2023.

DUTHION Vincent : attestation professionnelle pour absence à la réunion de rentrée des arbitres le 24.09.2022.

PAILLET Stéphane : accord pour doubler le week-end.

MURAT Vincent : accord pour doubler le week-end.

FLEURY Frédéric : accord pour doubler le week-end.

ALTAN Izzet : accord pour doubler le week-end.

NOURI François : accord pour doubler le week-end.

PEGUIN Anthony : courrier reçu. En attente de justificatif.

FAURE-GUYON Johan : en attente de certificat médical.

COURRIERS CLUBS

CULOZ GRAND COLOMBIER : demande d'inscription de candidats pour la formation d'arbitre assistant semi-officiel.

F C HAUT REVERMONT : demande d'arbitre officiel pour la rencontre du 2.09.2022 en D5 poule E

BOURG SUD 4 / F C HAUT REVERMONT. Réponse faite.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

RENTREE DES ARBITRES 24 SEPTEMBRE 2022

POUR LES ARBITRES RATRAPAGES D1, D2, D3 et AA

POUR LES ARBITRES Féminines, D4, Séniors Stagiaires, Jeunes arbitres, Jeunes Stagiaires

JOURNÉE DE RENTRÉE DES ARBITRES DE FOOTBALL DU DISTRICT DE L'AIN – SAISON 2022 / 2023

CONVOCATION

Par la présente vous êtes convoqué,
le samedi 24 septembre 2022 au stade de REPLONGES (Stade Madeleine - Route de Pont de
Veyle – 01750 REPLONGES) à 8h20 dernier délai pour l'accueil.

Déroulé de la journée :

Tous les arbitres doivent se mettre en tenue de sport avant le début de la journée, être prêt à 8h30.

La journée se terminera à 12h45 au plus tard.

La participation à l'ensemble de la journée (8h20-12h45 est obligatoire)

Veillez venir avec des affaires de sport, et de prises de notes. (DONT 1 stylo)

DOSSIER RENOUVELLEMENT DE LICENCE

On vous rappelle, que le dossier de renouvellement de licence doit être effectué par le renvoi du dossier médical avec présences des différents tests/examens complémentaires demandés, en plus des documents administratifs directement au District de l'Ain de Football (documents présents sur le site du District de l'Ain dans l'onglet « Arbitrage » et « Documents »).

Uniquement la demande de licence est à effectuer auprès de votre club d'appartenance.

FORMATION INITIALE ARBITRE

La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Samedi 29 Octobre sur la journée
- Dimanche 30 Octobre sur la journée
- Mardi 1er Novembre sur la journée (examens théorique et pratique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles d'une durée de 1h45 maximum.

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2022/2023 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

- BELLEY = Lundi 26 Septembre à 18h30
- MIRIBEL (LE MAS RILLIER) = Mercredi 05 Octobre 2022 à 18h30

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**